

An S&P Global Second Party Opinion (SPO) includes S&P Global Ratings' opinion on whether the documentation of a sustainable finance instrument, framework, or program, or a financing transaction aligns with certain third-party published sustainable finance principles. Certain SPOs may also provide our opinion on how the issuer's most material sustainability factors are addressed by the financing. An SPO provides a point-in-time opinion, reflecting the information provided to us at the time the SPO was created and published, and is not surveilled. We assume no obligation to update or supplement the SPO to reflect any facts or circumstances that may come to our attention in the future. An SPO is not a credit rating, and does not consider credit quality or factor into our credit ratings. See [Analytical Approach: Second Party Opinions](#).

Second Party Opinion

La République du Cameroun

10 mars 2025

Pays : Cameroun

Secteur : Souverain

Contact Principal

Rafael Heim, CFA

Paris
+33 634 39 72 53
Rafael.heim
@spglobal.com

Salaheddine Soumir

Paris
+33 603 74 81 08
Salaheddine.soumir
@spglobal.com

Alignement avec les principes

Aligné = Conceptuellement aligné = Non aligné =

- ✓ Social Bond Principles, ICMA, 2023
- ✓ Social Loan Principles, LMA/LSTA/APLMA, 2023
- ✓ Green Bond Principles, ICMA, 2021 (with June 2022 Appendix 1)
- ✓ Green Loan Principles, LMA/LSTA/APLMA, 2023
- ✓ Sustainability Bond Guidelines ICMA, 2021

Voir [Évaluation de l'Alignement](#) pour plus de détails.

Forces

Les projets financés soutiendront les efforts de développement durable du Cameroun.

Ceux-ci couvrent divers secteurs et activités, incluant les infrastructures, l'énergie et le renforcement des capacités, entre autres. Les dépenses éligibles dans le cadre de financement sont alignées sur les contributions révisées déterminées au niveau national du Cameroun ainsi que sur sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Faiblesses

Les projets verts éligibles comprennent le financement d'infrastructures soutenant les moyens de transport alimentés par les combustibles fossiles. Cela inclut les dépenses liées aux projets de transport public, tels que les systèmes de bus rapides (BRT) dans les villes de Douala et Yaoundé.

Zones à surveiller

La vaste portée du cadre de financement et des catégories de projets qui le composent crée de l'incertitude quant aux projets éligibles. Plusieurs catégories de projets environnementaux et sociaux, telles que l'efficacité énergétique et la valorisation énergétique des déchets, ont des critères définis de manière générale et ne comportent notamment pas de seuils d'éligibilité.

Le Cameroun est exposé à des phénomènes météorologiques extrêmes et les considérations relatives aux risques physiques et climatiques spécifiques au projet sont limitées. Néanmoins, l'émetteur indique qu'il effectuera des évaluations d'impact environnemental pour les projets pertinents, y compris des considérations de résilience.

Résumé de l'évaluation des projets verts éligibles

Les projets verts éligibles dans le cadre de la finance durable de l'émetteur sont évalués en fonction de leurs avantages et risques environnementaux, en utilisant la méthodologie Shades of Green.

Énergie renouvelable

 Dark to Medium green

L'énergie solaire, éolienne et géothermique, biomasse et hydroélectrique

L'énergie renouvelable marine et offshore et des projets d'énergies renouvelables qui soutiennent d'autres secteurs de Sustainable Blue Economy (SBE) tout en préservant l'environnement marin

Raccordement des centrales solaires, éoliennes, géothermiques et hydroélectriques au réseau électrique, y compris la construction des lignes d'évacuation de l'énergie et des postes d'injection de l'énergie et la transmission et distribution d'électricité

Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres

 Medium to Light green

Forêts certifiées (FSC, PEFC ou équivalent)

Foresterie écologiquement durable, y compris le boisement ou le reboisement, et la préservation ou la restauration des paysages naturels

Pratiques agricoles durables, agriculture intelligente face au climat et agroforesterie

Aquaculture durable (certifiée ASC ou équivalent) et pêche durable (certifiée MSC ou équivalent)

La mise en place des systèmes de surveillance afin d'assurer la durabilité dans l'industrie de pêche

Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique

 Dark green

Financement lié à la conservation et à la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques et de la biodiversité

Transport propre

 Light green

Transport zéro carbone : investissements dans des véhicules de transport de passagers et de marchandises à zéro émission d'échappement, tels que les voitures électriques, les voitures à hydrogène, les trains.

Transport bas carbone :

- Investissements dans des véhicules particuliers à faible émission de carbone avec une intensité d'émission maximale de 50 g de CO₂/km jusqu'en 2025 (à partir de 2026, seuls les véhicules avec une intensité d'émission de 0 g de CO₂/km sont éligibles)
- Véhicules zéro carbone et bas carbone

Autre :

- Investissements dans les infrastructures de transport en commun (expansion des réseaux de train/métro, projets liés à l'amélioration de la capacité, modernisation des stations)

- Projets qui augmentent la performance environnementale et la durabilité du transport maritime et des fonctions et des infrastructures portuaires

Gestion durable de l'eau et des eaux usées

 **Light green**

Investissements dans des technologies visant à réduire la demande globale en eau dans les zones stressées

Infrastructure durable pour une eau propre ; gestion et traitement des eaux usées

Prévention des inondations, défense contre les inondations ou gestion des eaux pluviales

Prévention et contrôle de la pollution

 **Medium to Light green**

Prévention des déchets, réduction des déchets, recyclage des déchets et valorisation énergétique des déchets

Éliminer ou atténuer considérablement les polluants environnementaux dans l'eau, l'air et le sol en utilisant des méthodes biologiques, physiques et chimiques.

Efficacité énergétique

 **Light green**

Financement lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans divers secteurs, tels que la rénovation des bâtiments pour inclure la modernisation écoénergétique des systèmes de chauffage, des systèmes de réfrigération et des équipements d'éclairage

Bâtiments verts

 **Light green**

Bâtiments accrédités selon une norme de construction écologique reconnue, y compris BREEAM Excellent, LEED Gold ou équivalent

Bâtiments figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional en termes de demande énergétique primaire (DEP)

Rénovation des bâtiments entraînant une réduction de la demande d'énergie primaire d'au moins 30 %

Adaptation au changement climatique

 **Medium green**

Financement lié aux efforts visant à rendre les infrastructures plus résilientes aux impacts des changements climatiques, ainsi qu'aux systèmes de soutien à l'information tels que la surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce

Voir [Analyse des Projets Éligibles](#) pour plus de détails.

Contexte de Durabilité de l'Émetteur

Cette section fournit une analyse de la gestion de la durabilité de l'émetteur et de l'intégration du cadre de financement dans sa stratégie.

Description de l'entité

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale situé dans le golfe de Guinée, avec une superficie de 475 440 kilomètres carrés et une population de 28,9 millions d'habitants. Le pays est classé moyen sur l'indice de développement humain (IDH) et avec un PIB par habitant d'environ 1 600 dollars, il est considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ses principales exportations comprennent le pétrole brut, le gaz de pétrole, les fèves de cacao, le bois scié et l'or. L'agriculture emploie près de 62 % de la population jeune, en croissance rapide et en urbanisation, dont 80 % de femmes. Le pays possède une variété de ressources naturelles telles que le pétrole et le gaz, les minerais, le bois et les produits agricoles tels que le café, le coton, le cacao, le maïs et le manioc. Les forêts, qui couvrent environ 42 % de la superficie du Cameroun, sont une source vitale de biodiversité et de moyens de subsistance, en particulier dans le sud et l'est du pays.

Facteurs Clés de Durabilité

Risque lié à la transition climatique

Les pouvoirs politiques jouent un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessaire pour lutter contre le changement climatique. Bien que les nombreux pays signataires de l'accord de Paris de 2015 fournissent une base pour l'action mondiale, les engagements climatiques actuels sont bien en deçà des réductions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'absence de politiques pour soutenir ces engagements climatiques exacerbe le défi, rendant probable que le réchauffement de +1,5 °C – par rapport aux niveaux préindustriels soit dépassé dans un avenir proche, compte tenu des émissions passées et des tendances actuelles à la hausse. En effet, les engagements actuels devraient se traduire par des émissions mondiales globalement stables autour de 60 Gt d'équivalent CO2 par an, ce qui entraînerait un réchauffement probablement supérieur à 3 °C d'ici la fin du siècle.

Les réglementations, les incitations et divers leviers de prix, tels que les taxes sur le carbone, les subventions et les pénalités substantielles, sont des moyens pour les gouvernements de stimuler l'action climatique des acteurs publics et privés, personnels et industriels. Les pays ont contribué de manières différentes aux émissions mondiales passées, présentes et futures, tant en termes absolus qu'en termes d'émissions par habitant, le développement économique historique étant étroitement lié à l'utilisation de combustibles fossiles et aux émissions qui en résultent. Les motivations des décideurs à agir sur le climat varient considérablement et peuvent changer rapidement en fonction du soutien public, des accords internationaux, des preuves tangibles du changement climatique dans la région, des coûts économiques à court terme de la transition, de l'acceptation sociale, des pressions concurrentielles, de l'impact perçu qu'un pays ou une région peut avoir sur les émissions mondiales et du déséquilibre perçu entre les risques locaux et mondiaux liés au changement climatique.

Le Cameroun a soumis ses contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées en octobre 2021, portant son objectif de réduction des émissions à 35 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010. De cet objectif, 23 % sont conditionnés par un soutien international sous forme de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités. Les 12 % restants proviendront des propres efforts du Cameroun (inconditionnel).

Risque physique

Les risques climatiques physiques peuvent affecter de nombreuses activités économiques et l'augmentation non maîtrisée des émissions de gaz à effet de serre entraînera des risques climatiques plus fréquents et plus graves, en l'absence d'adaptation. Bien que les impacts physiques du changement climatique et des événements météorologiques extrêmes continuent de se faire sentir à l'échelle mondiale, les impacts directs des aléas climatiques, tels que les vagues de chaleur, les inondations et les incendies de forêt, sont généralement localisés. Cependant, les impacts indirects associés à de tels événements peuvent se

propager par différents mécanismes tels que les variations du volume et du prix des biens et services échangés, s'étendant au-delà des frontières administratives et se répercutant dans de multiples secteurs.

La topographie du Cameroun varie entre les plaines désertiques au nord (20 %), les hauts plateaux et les montagnes au centre (40 %) et les forêts tropicales humides au sud (40 %). Parmi les principales caractéristiques géographiques du pays, on trouve le bassin du Congo, le fleuve Sanaga et le lac Tchad. Cette diversité géographique entraîne une variété d'impacts climatiques physiques potentiels tels que les inondations et les sécheresses saisonnières, les vagues de chaleur et les incendies de forêt, ainsi que l'érosion côtière et l'intrusion d'eau salée. Selon la Banque mondiale, entre 1980 et 2020, les inondations et les sécheresses étaient les deuxième et troisième risques naturels les plus fréquents au Cameroun après les épidémies, représentant 32,1 % et 7,5 % du total des risques naturels. Les sécheresses pourraient devenir plus fréquentes dans certaines régions en raison de l'évolution des régimes de précipitations et de la diminution du ruissellement. Les incendies de forêt sont également des risques majeurs, d'autant plus que les forêts couvrent près de la moitié des terres du pays.

Autres facteurs environnementaux

Les gouvernements jouent un rôle clé dans la protection de la biodiversité et la limitation de la pollution des sols, de l'air et de l'eau. Les objectifs de développement économique peuvent exercer une pression considérable sur les écosystèmes naturels locaux ainsi que ceux des partenaires commerciaux. Les facteurs environnementaux sont souvent liés, en particulier en ce qui concerne la transition climatique et les risques climatiques physiques.

Le Cameroun est exposé à divers défis environnementaux, notamment en ce qui concerne l'eau, l'utilisation des terres et la biodiversité. Le pays abrite de nombreux écosystèmes et espèces, mais ils sont menacés par la perte d'habitat, le braconnage et le changement climatique. Plus précisément, la déforestation représente un risque majeur, avec une diminution de la couverture arborée d'environ 1,53 million d'hectares entre 2001 et 2020, dont près de la moitié dans les forêts primaires, selon Global Forest Watch. Enfin, l'agriculture reste une source importante de pollution environnementale au Cameroun, affectant la qualité des terres, de l'eau et de l'air.

Facteurs sociaux

Les gouvernements jouent un rôle important dans le développement socio-économique. Selon les circonstances nationales et locales, ils peuvent prioriser le progrès économique ; la réduction de la pauvreté, de la faim ou des inégalités ; les services essentiels ou l'accès aux infrastructures ; et/ou l'eau potable ou l'assainissement ou d'autres objectifs sociaux.

Le Cameroun est une économie à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec un IDH de 0,587 en 2022, se classant 151e sur 191 pays. Le pays fait face à d'importants défis liés à la pauvreté, à la sécurité alimentaire, aux inégalités et aux violations des droits de l'homme. Les effets du changement climatique pourraient exacerber les tensions et les conflits. De plus, la crise anglophone en cours – un conflit armé entre le Cameroun et l'Ambazonie autoproclamée dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest – a entraîné la mort et le déplacement de milliers de civils. L'accès et l'abordabilité des services essentiels tels que les hôpitaux, l'électricité et l'éducation restent également problématiques. Les épidémies, notamment le choléra et la variole du singe, ont aussi considérablement affecté la population par le passé.

Analyse de l'émetteur et du contexte

Les catégories de projets éligibles portent sur des « Material Sustainability Factors (MSFs) » tels que la transition climatique et les risques physiques, ainsi que sur la résilience et les défis sociaux. Les projets incluent les énergies renouvelables, les transports propres, les bâtiments verts, la conservation de la biodiversité et l'efficacité énergétique. L'émetteur prévoit de financer divers efforts d'adaptation pour rendre les infrastructures plus résilientes aux risques climatiques physiques. Les activités dans les catégories de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets et des eaux usées porteront sur des facteurs environnementaux importants tels que l'utilisation de l'eau, les déchets et la pollution. Ces projets s'appuient sur les objectifs de développement durable du pays, en particulier sa Vision 2035 et sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Le Cameroun est confronté à des défis liés aux émissions élevées provenant du secteur de l'agriculture, la foresterie et des autres utilisations des terres (AFAT), ainsi qu'à sa gouvernance climatique. Bien qu'il ait ratifié l'Accord de Paris en 2016, le gouvernement n'a pas

encore mis en place un cadre réglementaire complet pour aligner ses efforts de décarbonisation et d'adaptation sur les processus politiques et de planification. Néanmoins, en 2021, il a mis à jour ses CDN et s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2030, par rapport au scénario de statu quo. Environ les deux tiers de ces 35% dépendent de la disponibilité d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités de la communauté internationale et du secteur privé. Le rapport 2021 de la CDN du Cameroun indique que le secteur agricole reste la plus grande source d'émissions avec environ 69 % (données de 2010, hors foresterie). Le secteur de l'énergie représente 18 % des émissions et le secteur des déchets 12 %. L'approvisionnement énergétique actuel du pays dépend fortement des biocarburants et des déchets – 71,4 % de l'approvisionnement énergétique total (en 2021, données de l'AIE). Les autres sources d'énergie sont le pétrole (17,9 %), le gaz naturel (5 %) et l'hydroélectricité (5,7 %). Pour atteindre ses objectifs climatiques et énergétiques, le Cameroun vise à augmenter la capacité électrique installée à 5 000 mégawatts (MW) d'ici 2030 grâce à une production diversifiée comprenant des centrales hydroélectriques, solaires, thermiques (utilisant le gaz naturel comme carburant) et alimentées à la biomasse.

Les risques climatiques physiques tels que l'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur, les tempêtes, les inondations et les sécheresses, qui affectent de manière disproportionnée les communautés les plus pauvres, menacent le développement durable du Cameroun.

La dégradation des terres et les problèmes de sécurité alimentaire qui en résultent aggravent les conflits liés aux ressources naturelles, en particulier en raison de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture, une source de revenus pour environ 62 % de la population, dont 80 % des femmes. La stratégie SND30 comprend des dispositions pour une agriculture intelligente face au climat, une meilleure gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, et des cadres institutionnels et politiques renforcés pour l'adaptation et la résilience au changement climatique. Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) du Cameroun comporte quatre axes stratégiques : améliorer les connaissances sur le changement climatique ; éduquer la population sur l'adaptation au changement climatique ; réduire les vulnérabilités dans les zones agroécologiques clés ; et intégrer l'adaptation dans les stratégies sectorielles nationales. Bien que nous pensions que cela pourrait contribuer à réduire les risques matériels, des investissements supplémentaires sous ce cadre de financement ainsi qu'une meilleure coopération et des capacités renforcées entre les différents niveaux de gouvernement pourraient aider le pays à faire progresser son programme de durabilité.

Nous pensons que le financement de projets liés à la santé, à l'éducation, à l'énergie et à l'eau potable aidera à relever les défis sociaux et à renforcer la trajectoire de développement du Cameroun.

Malgré une croissance économique constante tout au long de la dernière décennie (jusqu'à la pandémie et l'invasion de l'Ukraine par la Russie), les niveaux de pauvreté sont restés stables. Les principales causes de la pauvreté sont le sous-développement structurel, les chocs climatiques récurrents et les conflits violents, notamment liés à la crise anglophone et à l'insurrection de Boko Haram dans le nord, ainsi que les tensions dans les régions frontalières orientales liées à l'afflux de réfugiés en provenance de la République centrafricaine voisine. En outre, il existe des disparités et des défis régionaux concernant l'accès aux services essentiels, tels que l'électricité et l'eau potable, en particulier dans les zones rurales et dans les régions touchées par le conflit. Selon la Banque mondiale, seulement 65,4 % de la population avait accès à l'électricité en 2021, et environ 79,4 % avait accès à des sources d'eau potable améliorées en 2020. Le manque d'accès aux services de base affecte la qualité de vie, la santé et l'éducation des personnes, et augmente leur vulnérabilité à la pauvreté, à la maladie et au changement climatique.

Évaluation de l'alignement

La présente section fournit une analyse de l'alignement du cadre sur les principes des obligations et des prêts sociaux et verts et sur les lignes directrices sur les obligations durables.

Alignement avec les principes Aligné = ✓ Conceptuellement aligné = ○ Non aligné = ✗

- ✓ Social Bond Principles, ICMA, 2023
- ✓ Social Loan Principles, LMA/LSTA/APLMA, 2023
- ✓ Green Bond Principles, ICMA, 2021 (with June 2022 Appendix 1)
- ✓ Green Loan Principles, LMA/LSTA/APLMA, 2023
- ✓ Sustainability Bond Guidelines ICMA, 2021

✓ L'Utilisation des fonds

Toutes les catégories de projets verts incluses dans le cadre de financement ont été attribuées une couleur verte, et toutes les catégories de projets sociaux sont conformes aux principes. L'émetteur s'engage à allouer les fonds net levés à travers ce cadre de financement exclusivement à des projets verts et sociaux éligibles. Le gouvernement du Cameroun peut émettre une variété d'instruments différents sous ce cadre de financement, notamment des obligations vertes, bleues, sociales et durables ainsi que des obligations conformes avec les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unis (ODD).

Veuillez consulter la section Analyse des projets éligibles pour obtenir de plus amples renseignements sur notre analyse des avantages environnementaux et sociaux de l'utilisation prévue des fonds.

✓ Processus de Sélection et d'Évaluation des Projets

Le gouvernement camerounais a défini sa procédure d'évaluation et de sélection des projets dans son cadre de financement durable. Il a établi des objectifs environnementaux spécifiques pour chaque catégorie de projets, conformément aux normes de l'Association internationale des marchés financiers (ICMA), ainsi que des objectifs pour les projets sociaux. Pour superviser ce processus, un groupe de travail ministériel collaboratif appelé « Groupe de Travail Chargé de la Mise en Place du Financement Durable (GTCMFD) » a été constitué, rassemblant des membres de divers ministères. Ce groupe est chargé d'évaluer, de sélectionner et de valider les dépenses éligibles. Il procède à un examen annuel des projets et des critères d'admissibilité, et approuve, entre autres, les rapports d'impact et d'affectation. Le gouvernement s'est également engagé à identifier et à atténuer les risques sociaux et environnementaux associés aux projets éligibles. À cette fin, il s'engage à appliquer la législation et les politiques gouvernementales pertinentes, notamment la loi sur la protection de l'environnement, le Code du travail, la loi sur l'égalité des sexes, la loi sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et la loi sur les forêts. La supervision de l'examen des projets et la délivrance des permis d'exécution en fonction des résultats de l'examen environnemental préalable relèveront du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (MINEPDED). L'émetteur s'engage à exclure le financement de projets associés aux combustibles fossiles, à l'énergie nucléaire, aux jeux d'argent, au tabac, à l'alcool et à l'armement.

✓ Gestion des Fonds

L'émetteur s'engage à gérer l'allocation de fonds équivalents au fonds net générés par ses instruments de financement durable en adoptant une approche de portefeuille. Pour assurer la transparence et l'adhésion aux projets éligibles définis, le gouvernement établira un registre de financement durable. Dans ce cadre, l'émetteur précise que la valeur du portefeuille de financement éligible dépassera systématiquement la valeur des instruments de financement durable en circulation. De plus, le cadre prévoit le retrait et le remplacement rapides des projets qui ne répondent plus aux critères d'éligibilité. Tous les fonds non

alloués seront conservés en liquidités, équivalents de trésorerie et/ou autres investissements liquides, conformément à la politique de trésorerie du Cameroun.

✓ Reporting

Le gouvernement s'est engagé à publier des rapports annuels sur les allocations et les impacts. Le rapport d'allocation comprendra les fonds net des instruments de financement durable en circulation et le montant total alloué aux dépenses éligibles. Il fournira une liste et des descriptions des projets éligibles, la proportion de financement par rapport au refinancement et le solde des fonds non alloués. L'émetteur inclura les indicateurs d'impact estimés des projets, englobant à la fois les catégories vertes et sociales jusqu'à l'allocation complète. Dans la mesure du possible, l'émetteur cherche à s'aligner sur les pratiques de *reporting* du cadre harmonisé de l'ICMA pour le *reporting* d'impact, ce que nous considérons comme une bonne pratique. Le rapport d'allocation sera sujet à une vérification externe.

Analyse des projets éligibles

Cette section fournit des détails sur notre analyse des projets éligibles, en fonction de leurs avantages et risques environnementaux, à l'aide de "[Analytical Approach: Shades Of Green Assessments](#)," ainsi que sur notre analyse des projets éligibles considérés comme ayant des avantages sociaux évidents et visant à résoudre ou à atténuer un problème social clé.

Au cours des deux années suivant l'émission du financement, le gouvernement du Cameroun prévoit d'allouer à peu près deux tiers des fonds net levés à des projets verts, dont une part importante destinée à des projets bleus. Le reste des fonds sera consacré à financer des projets sociaux.

L'émetteur prévoit que la majorité des fonds sera dédiée à de nouveaux projets, le reste sera alloué à des projets réalisés au cours des deux années précédant l'émission.

Catégories de projets verts

Énergies renouvelable

Évaluation

 **Dark to Medium green**

Description

Financement lié à la construction, au développement, à l'acquisition, à l'entretien et à l'exploitation d'énergies renouvelables, y compris la génération de :

- L'énergie solaire, éolienne et géothermique, biomasse et hydroélectrique
- L'énergie renouvelable marine et offshore et des projets d'énergies renouvelables qui soutiennent d'autres secteurs de Sustainable Blue Economy (SBE) tout en préservant l'environnement marin

Financement lié au raccordement des centrales solaires, éoliennes, géothermiques et hydroélectriques au réseau électrique, y compris la construction des lignes d'évacuation de l'énergie et des postes d'injection de l'énergie et la transmission et distribution d'électricité

Considérations analytiques

- Les énergies renouvelables, tant que leurs impacts environnementaux locaux sont suffisamment atténués, sont essentielles pour limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C. Selon l'AIE, le mix énergétique du Cameroun est dominé par la biomasse et les déchets, représentant 71 % de son approvisionnement énergétique total en 2021. Cette part élevée est due au fait que plus de 90 % de la population utilise du bois de chauffage à des fins domestiques, notamment pour cuisiner, chauffer et s'éclairer. Le taux national d'électrification au Cameroun était d'environ 65% en 2021. Cependant, il existe un fossé important entre les zones rurales et urbaines, plus de 90 % des ménages urbains ayant accès à l'électricité, contre environ 21 % des ménages ruraux. Ainsi, l'intensification du déploiement des énergies renouvelables au Cameroun offre une opportunité d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre tout en s'attaquant à la forte disparité d'accès à l'électricité entre les zones rurales et urbaines.
- Conformément à ses CDN, le Cameroun vise à réduire ses émissions de 35 % d'ici 2030, par rapport au scénario de statu quo. Il prévoit d'y parvenir en partie en augmentant la part des sources renouvelables dans le mix électrique à 25 % d'ici 2035. Actuellement, la plus grande source de production d'électricité au Cameroun est l'hydroélectricité, représentant 71 % de la production totale. Viennent ensuite le gaz naturel (20 %), le pétrole (9 %), les biocarburants et le solaire photovoltaïque complétant le reste.
- Nous considérons que les investissements dans les projets solaires, éoliens, géothermiques et hydroélectriques, ainsi que dans les activités éligibles liées aux énergies marines renouvelables, telles que la production d'électricité offshore à partir de l'énergie

houlomotrice et marémotrice, sont vert foncé. Ils soutiennent les objectifs du gouvernement en matière de diversification des sources d'électricité, d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le réseau national et de la promotion de Sustainable Blue Economy (SBE). Par ailleurs, nous considérons également positif que l'émetteur ait fixé des seuils d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du cycle de vie des grands projets hydroélectriques.

- Les projets hydroélectriques peuvent générer des émissions notables, notamment lors de la construction et en raison des réservoirs d'eau. Cependant, cette contrainte est en partie atténuée par l'engagement de l'émetteur à exiger que les installations de plus de 25 MW respectent au moins l'un des critères suivants. Elles doivent avoir des émissions inférieures à 100 gCO₂e/kWh sur l'ensemble du cycle de vie, une densité de puissance supérieure à 5 W/m² ou un fonctionnement au fil de l'eau sans réservoir artificiel, conformément aux critères de contribution substantielle de la taxonomie européenne. De plus, les grandes centrales hydroélectriques ont souvent des impacts environnementaux plus marqués, notamment sur la biodiversité, comme la migration des poissons, et sur le régime des cours d'eau. Néanmoins, l'émetteur précise qu'aucun projet ne sera financé si l'évaluation environnementale et sociale met en évidence des risques importants ou des effets négatifs majeurs.
- Les émissions des centrales géothermiques pourraient dépasser celles des centrales à combustibles fossiles de taille similaire, selon la concentration de gaz à effet de serre dans le fluide du réservoir. Par conséquent, le type de ressource géothermique utilisé est important, tout comme les mesures d'atténuation pour éviter les émissions excessives. Bien que le Cameroun dispose d'un potentiel notable en matière d'énergie géothermique, nous comprenons que la plupart des projets en sont encore à leurs premiers stades d'exploration et de développement.
- Pour les projets axés sur la production d'énergie à partir de la biomasse, ces matières premières pourraient présenter des risques d'émissions sur le cycle de vie en fonction de facteurs tels que la déforestation et les distances de transport. L'émetteur indique que toutes les matières premières proviendront de déchets, tels que les déchets agricoles. Néanmoins, nous comprenons que ceux-ci ne seront pas soumis à une certification externe, ce qui limite notre évaluation de cette activité à Vert Moyen.
- L'émetteur confirme qu'aucun des actifs ne sera exclusivement dédié à la fourniture d'énergie à l'industrie pétrolière et gazière. De même, les projets de transport financés seront consacrés à l'intégration d'électricité d'origine renouvelable par le biais de lignes électriques, et excluront le transport de gaz naturel ou d'hydrogène par gazoducs.
- L'émetteur reconnaît l'importance d'évaluer les risques potentiels tout au long de la chaîne de valeur des actifs financés (par exemple, les émissions liées au cycle de vie de l'approvisionnement en matières premières et à la production des composants et à leur traitement en fin de vie). Bien que le Cameroun teste et mette actuellement en œuvre des procédures pour intégrer ces considérations dans son processus de passation des marchés, aucune mesure de ce type n'est en place et ne concerne les actifs financés sous ce cadre de financement.
- Le Cameroun intègre des considérations physiques liées au climat et à la biodiversité dans son processus d'évaluation des risques et de sélection des projets, y compris l'identification des risques matériels, physiques, environnementaux et de biodiversité locale liés aux projets sous-jacents. Cela s'appuie sur le décret national n° 2013/0171/PM (14 février 2013) sur les procédures de réalisation d'évaluations d'impact environnemental et social (EIES), d'évaluations environnementales stratégiques (EES) et de déclarations d'impact environnemental (EIE). Entre autres, cela nécessite l'identification et l'évaluation de l'impact potentiel des dangers environnementaux et la manière dont ils peuvent affecter la faune et les habitats locaux. Néanmoins, nous comprenons que les considérations relatives aux risques climatiques physiques sont limitées. Le décret précise également que tout projet faisant l'objet d'une EIES, d'une EES ou d'une EIE doit être placé sous la supervision administrative et technique des organes administratifs compétents. Cette supervision vise à assurer la mise en œuvre efficace des plans de gestion environnementale et sociale décrits dans ces évaluations. Le décret impose également aux promoteurs de projets de produire un rapport semestriel détaillant l'avancement de ces plans de gestion.

Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols'

Évaluation

 **Medium to Light green**

Description

Financement lié à l'acquisition, à l'entretien et à la gestion durable des ressources naturelles telles que la terre, l'eau, l'air, les minéraux, les forêts, la faune et la flore sauvages, notamment:

- Forêts certifiées (FSC, PEFC ou équivalent)

- Foresterie écologiquement durable, y compris le boisement ou le reboisement, et la préservation ou la restauration des paysages naturels
- Pratiques agricoles durables, agriculture intelligente face au climat et agroforesterie
- L'aquaculture durable (certifiée par le ASC ou équivalent) et la pêche durable (certifiée par le MSC ou équivalent)
- La mise en place des systèmes de surveillance afin d'assurer la durabilité dans l'industrie de pêche

Considérations analytiques

- La réduction des émissions d'AFAT (Agriculture, Foresterie et autres utilisations des terres) est essentielle pour un avenir à faible émission de carbone et résilient au changement climatique en 2050, tout comme la réduction des émissions terrestres. Les projets peuvent avoir des co-bénéfices importants pour l'adaptation au climat et la biodiversité s'ils sont mis en œuvre avec soin, en tenant compte des changements indirects et directs d'affectation des terres et en minimisant les effets négatifs sur la biodiversité, l'eau, les communautés locales et la sécurité alimentaire. À l'inverse, la conservation de la biodiversité, des écosystèmes naturels et des habitats peut avoir des co-bénéfices substantiels pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en raison de services écosystémiques essentiels, notamment la séquestration du carbone, la régulation du climat local, la stabilisation des sols et la protection contre les tempêtes.
- L'agriculture durable est un terme général qui varie selon le contexte. Cette agriculture vise à minimiser les émissions, ainsi qu'à maintenir et à améliorer la qualité des sols et de l'eau, tout en préservant la biodiversité et les écosystèmes locaux. Dans le cadre de financement durable du Cameroun, les dépenses éligibles comprennent le développement d'infrastructures d'irrigation, comme l'extension d'un périmètre hydro-agricole dans la région de l'Adamaoua. Le projet pourrait contribuer à augmenter les rendements des cultures grâce à une irrigation plus fiable. Il comprend également des mesures visant à protéger les écosystèmes environnants des effets néfastes des activités agricoles, telles que le ruissellement ou le contrôle de l'érosion. Les dépenses éligibles pour les projets forestiers incluent les investissements dans le reboisement et la restauration des paysages forestiers dégradés. Les critères d'éligibilité sous cette catégorie comprennent des certifications telles que FSC ou PEFC, ou équivalent. De telles certifications peuvent couvrir de nombreux sujets environnementaux importants et peuvent améliorer des pratiques sur site. En même temps, les systèmes de certification varient considérablement en termes de rigueur, peuvent contenir des lacunes et ne pas toujours traiter adéquatement des problèmes systémiques plus importants. Globalement, nous considérons que ces projets sont vert moyen.
- Concernant les risques liés aux changements potentiels d'affectation des terres résultant des projets financés, l'émetteur note que les projets de restauration des paysages éligibles concernent principalement les réserves forestières et les forêts communales, soit les domaines forestiers classés pour l'exploitation forestière. Par l'intermédiaire de son ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le gouvernement s'assure que le régime foncier est sécurisé lors du transfert des ressources pour le reboisement aux collectivités territoriales décentralisées et que les projets n'entraîneront pas de changements dans l'utilisation des terres ou de transformation des écosystèmes naturels.
- Les projets de pêche et d'aquaculture éligibles comprennent des unités de production piscicole terrestres dans des étangs et des réservoirs hors sol, ainsi qu'en mer et dans des plans d'eau intérieurs, dans des cages flottantes. La pêche et l'aquaculture durables offrent le potentiel de fournir des sources de protéines avec une empreinte carbone et environnementale nettement inférieure à celle de la viande. Cela devient de plus en plus important à mesure que la population augmente et que les modes de consommation exigent plus de ressources. Cependant, certaines pratiques de pêche peuvent conduire à la surexploitation, à la dépendance à l'égard de navires alimentés par des combustibles fossiles et à la pollution plastique. De plus, les aliments pour poissons peuvent être contaminés par du soja et de l'huile de palme liés à la déforestation. Parmi les autres impacts environnementaux négatifs, nous citons les évasions de poissons, les rejets d'effluents et d'eaux usées, l'utilisation d'antibiotiques et de produits chimiques, la surexploitation des stocks de poissons sauvages et d'autres ingrédients marins pour l'alimentation animale et les infestations de poux du poisson. Nous comprenons que le cadre ne comporte pas de considérations distinctes liées à ces risques pour les activités financées pertinentes. Cela nous amène à évaluer ces projets comme étant vert clair.
- Les critères du cadre indiquent que les projets qui ne sont pas certifiés selon les normes ASC ou MSC ne seront pas éligibles au financement. Néanmoins, nous notons que des défis subsistent concernant les certifications notamment en matière d'application, de traçabilité et de lacunes dans les critères de certification. Tout en tenant compte des risques liés à l'aquaculture, les deux normes offrent différents degrés de protection. La norme ASC comprend des mesures plus strictes contre la déforestation dans les aliments pour poissons par rapport à la norme MSC. Plus précisément, la norme de l'ASC sur les

fermes salmonicoles exige que 100 % des intrants de soja soient certifiés par la Table Ronde Pour un Soja Responsable (RTRS), tandis que le MSC a des exigences moins strictes pour la certification du soja.

Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique

Évaluation

 Dark green

Description

Financement lié à la conservation et la protection des écosystèmes et de la biodiversité terrestres et aquatiques, y compris :

- La mise en place des systèmes de surveillance afin d'assurer la durabilité afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans des zones terrestres/aquatiques protégées et vulnérables
- L'expansion et maintien des zones terrestres/aquatiques protégées, surtout les sites importants pour la biodiversité terrestre/aquatique et pour la protection des espèces terrestres/aquatiques menacées
- La protection des espèces terrestres/aquatiques menacées et des espèces terrestres/aquatiques en péril
- La conservation et restauration de la santé des écosystèmes côtiers et marins (projets menés dans le milieu marin ou à moins de 100 km de la côte)

Considérations analytiques

- La conservation de la biodiversité est essentielle pour un avenir à faible émission de carbone, en particulier lorsqu'elle contribue à maintenir ou à améliorer les puits de carbone (systèmes naturels qui absorbent et stockent plus de carbone qu'ils n'en libèrent). La création, la gestion systématique, la protection et la restauration d'écosystèmes tels que les mangroves, les récifs coralliens et les prairies peuvent offrir des avantages significatifs pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ces avantages découlent des services écosystémiques naturels essentiels, notamment la séquestration du carbone, la régulation du climat local, la stabilisation des sols et la protection contre les tempêtes. À notre avis, ces activités sont conformes à un avenir à faible émission de carbone et résilient et nous attribuons par conséquent une couleur vert foncé.
- Le Cameroun dispose d'un réseau diversifié d'aires protégées, notamment des parcs nationaux, des sanctuaires de la faune, des réserves fauniques et un sanctuaire de la flore. Le gouvernement a mis en œuvre des projets et des plans d'action dans le cadre de sa stratégie nationale et de son plan d'action pour la biodiversité, et l'a soumis à la Convention sur la Diversité Biologique. En 2021, le Cameroun compte 54 aires protégées répertoriées dans la base de données mondiale sur les aires protégées. En outre, il existe 11 aires protégées proposées et trois réserves de biosphère UNESCO-MAB.
- Les projets éligibles dans le cadre sont axés sur des initiatives qui conservent et protègent les écosystèmes terrestres et aquatiques et la biodiversité. Ces initiatives incluent la mise en place de systèmes de surveillance, l'expansion des zones protégées, la protection des espèces menacées et la restauration de la santé des écosystèmes côtiers et marins. La mise en place de systèmes de surveillance est importante pour évaluer l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les zones protégées et vulnérables, en grande partie en fournissant des données sur la santé des écosystèmes. Cela permet des interventions opportunes et des stratégies de gestion adaptative. De plus, l'expansion des aires protégées est un élément important de la stratégie du gouvernement en matière de biodiversité, qui protège les habitats essentiels et favorise le rétablissement des espèces en voie de disparition. Enfin, la conservation et la restauration des écosystèmes côtiers et marins sont au cœur de l'équilibre écologique. Ces écosystèmes protègent les rivages, soutiennent la vie marine et ont des bénéfices tels que la séquestration du carbone et la protection contre les tempêtes. Au Cameroun, les écosystèmes terrestres et côtiers ont souffert du développement économique et de l'exploitation forestière illégale. Nous pensons que les activités financées sous cette catégorie de projets favorisent leur préservation et nous les évaluons donc comme vert foncé.

Moyens de transport propres

Évaluation

 Light green

Description

Financements liés au développement, à la construction, à l'acquisition, à l'exploitation, à la maintenance et à la mise à niveau d'actifs de transport zéro carbone et bas carbone, y compris:

- Transport zéro carbone : investissements dans des véhicules de transport de passagers et de fret à zéro émission d'échappement, tels que les voitures électriques, les voitures à hydrogène, les trains, etc.
- Transport bas carbone : investissements dans des véhicules à faible émission de carbone avec une intensité d'émissions d'échappement de max. 50g CO₂ /km jusqu'en 2025 (à partir de 2026, seuls les véhicules avec une intensité d'émission de 0g CO₂ /km sont éligibles)

Autrement des :

- Investissements dans les infrastructures de transport pour les transports en commun (expansion des réseaux de train/méto, projets liés à l'amélioration de la capacité, modernisation des gares)
- Projets qui augmentent la performance environnementale et la durabilité du transport maritime et des fonctions et des infrastructures portuaires

Considérations analytiques

- L'électrification et les infrastructures de soutien jouent un rôle clé dans la décarbonisation du secteur des transports. Cependant, il existe également des risques potentiels liés aux émissions indirectes de gaz à effet de serre du point de vue du cycle de vie (approvisionnement en matériaux, fabrication). Le financement des infrastructures publiques et des options de transport pourrait également présenter des risques importants de dépendance aux combustibles fossiles si les modes de transport ne sont pas électrifiés ou soumis à des seuils d'émissions stricts.
- Le Cameroun a une capacité de transport publics insuffisante en raison d'infrastructures inadéquates. Les projets éligibles dans cette catégorie soutiennent l'expansion de son secteur des transports publics, y compris la mise en place d'un incubateur de transport vert ainsi que le financement de systèmes de bus à haut niveau de service (BRT) dans les villes de Douala et Yaoundé, entre autres. Des BRT sont en cours de développement pour lutter contre la congestion urbaine et l'inefficacité des transports publics qui ont entraîné une pollution atmosphérique et des émissions élevées de gaz à effet de serre dans les deux villes. Bien que l'émetteur note que la majorité de ces investissements restent axés sur les infrastructures de transport à combustibles fossiles, qui font référence à la fois aux systèmes d'autobus éligibles et aux infrastructures ferroviaires, nous comprenons que l'accent sera mis sur les investissements dans les infrastructures. Les véhicules à carburant fossile, tels que les bus, ne peuvent pas être financés dans le cadre. L'émetteur explique que la nécessité de financer des infrastructures encore dépendantes des énergies fossiles reflète en partie le fait que la production d'électricité n'est pas suffisante pour répondre aux besoins énergétiques croissants du pays et parvenir à l'électrification des infrastructures de transport public. Néanmoins, nous comprenons de l'émetteur que tout projet de transport public et de construction ferroviaire serait développé en tenant compte de l'électrification future. Les investissements dans les transports à faible émission de carbone pourraient également inclure les véhicules publics et privés hybrides et électriques (flottes à émissions nulles ou à émissions directes inférieures à 50 gCO₂/p-km, jusqu'en 2025, comme indiqué dans la taxonomie de l'UE). Pour ces raisons, y compris l'objectif du gouvernement de continuer à évoluer vers des bus à zéro émission, nous évaluons ces projets comme étant vert clair.
- Pour les projets visant à améliorer la performance environnementale et la durabilité du transport maritime, des ports et des infrastructures connexes, nous comprenons que l'émetteur n'a encore identifié aucun projet éligible. Néanmoins, le Cameroun confirme qu'il ne financera pas les navires propulsés aux énergies fossiles ni ceux dédiés à leur transport.
- L'émetteur n'a pas d'approche systématique pour traiter les émissions sur l'ensemble du cycle de vie dans le processus d'approvisionnement des actifs et des activités financés. La production de batteries pour véhicules électriques et

l'approvisionnement en matières premières peuvent avoir des impacts climatiques et environnementaux importants tout au long de la chaîne de valeur. Cela s'applique également au traitement en fin de vie des composants des véhicules.

- Le Cameroun intègre les considérations relatives au climat physique et à la biodiversité dans son processus d'évaluation des risques et de sélection des projets, y compris l'identification des risques matériels, physiques ainsi que locaux et environnementaux et de biodiversité pour les projets sous-jacents. Cela s'appuie sur le décret national n° 2013/0171/PM, qui établit les procédures pour la réalisation d'EIES, d'EES et d'EIE. Entre autres, un projet doit être mis en place pour identifier et évaluer l'impact potentiel des dangers environnementaux et la façon dont ils pourraient affecter la faune et les habitats locaux. Comme mentionné précédemment, les considérations relatives à ces risques et à ces prévisions sont quelque peu limitées. Le décret précise que tout projet faisant l'objet d'une EIES, d'une EES ou d'une EIE doit être placé sous la tutelle administrative et technique des organes administratifs compétents. Cette supervision vise à assurer la mise en œuvre efficace des plans de gestion environnementale et sociale décrits dans ces évaluations. Le décret impose également aux promoteurs de projets de produire un rapport semestriel détaillant l'avancement de ces plans de gestion.

Gestion durable de l'eau et des eaux usées

Évaluation

 Light green

Description

Financement lié au développement, à la construction, à l'acquisition, à l'installation, à l'exploitation et à la mise à niveau de projets de gestion durable de l'eau, y compris :

- Investissements dans les technologies pour réduire la demande globale en eau dans les zones stressées
- Infrastructure durable pour une eau propre; gestion et traitement des eaux usées
- Prévention des inondations, défense contre les inondations ou gestion des eaux pluviales

Considérations analytiques

- Des activités efficaces dans le domaine de l'eau et des eaux usées, tant en termes d'énergie que d'eau, sont généralement positives pour la résilience climatique et la prévention de la pollution, et des investissements dans ces secteurs sont nécessaires pour atteindre les objectifs de 2050. Le Cameroun est confronté à des risques considérables liés à la pollution de l'eau et à l'utilisation inefficace des ressources en eau. Il est également vulnérable aux impacts du changement climatique tels que les inondations et les sécheresses, qui pourraient affecter la disponibilité et la qualité de l'eau. Les dépenses éligibles dans cette catégorie comprennent le financement des systèmes d'approvisionnement, de stockage et d'assainissement de l'eau, entre autres. L'émetteur n'a pas inclus de seuils spécifiques liés à la consommation d'énergie pour les différents types de projets de cette catégorie. Nous évaluons la catégorie comme vert clair.
- L'émetteur a confirmé qu'aucune dépense d'infrastructure liée à l'eau ne soutiendra exclusivement les secteurs à forte intensité d'émissions. De même, aucune des activités financées liées à l'eau ou aux eaux usées n'impliquera l'utilisation de combustibles fossiles (par exemple, des pompes alimentées par des combustibles fossiles), à l'exception des cas d'urgence où les combustibles fossiles peuvent être utilisés comme solution de secours.
- Les eaux usées non traitées menacent la qualité de l'eau, et les infrastructures de traitement des eaux usées nouvelles ou améliorées, y compris les systèmes de traitement et d'élimination, sont importantes pour prévenir la pollution. Les meilleures pratiques incluent l'application d'une approche d'économie circulaire au processus de traitement de l'eau, en utilisant autant de flux de déchets que possible, tels que les boues d'épuration pour la production de biogaz ou la réutilisation de l'azote extrait. L'émetteur note que la gestion des émissions de méthane et d'oxyde d'azote dans les projets de traitement des eaux usées financés dépendra généralement des normes et pratiques internationales de réduction des gaz à effet de serre. Les systèmes de capture du méthane, tels que les biodigesteurs, qui collectent le méthane généré pendant le traitement, sont des considérations particulières. Cependant, l'émetteur affirme que la mise en œuvre de tels systèmes ne s'appliquera pas à tous les projets financés.
- Comme pour tous les projets dans le cadre de financement, l'émetteur effectuera une EIES pour les systèmes d'approvisionnement en eau et d'eaux usées pertinents, qui, selon lui, inclura des considérations importantes liées aux émissions de gaz à effet de serre et à des sujets tels que l'hydrologie locale.

Prévention et maîtrise de la pollution

Évaluation

 **Medium to Light green**

Description

Financement lié aux investissements dans la technologie et les services associés pour créer un environnement durable grâce à la réduction de la pollution de l'environnement, y compris :

- Éliminer ou atténuer de manière significative les polluants environnementaux dans l'eau, l'air et le sol à l'aide de méthodes biologiques, physiques et chimiques
- Prévention des déchets, réduction des déchets, recyclage des déchets et valorisation énergétique des déchets, y compris :
 - Valorisation des déchets (agricoles etc.) en biogaz et compost par l'installation des biodigesteurs, y compris :
 - Gestion durable des déchets solides à moins de 50 km de la côte ou d'une rivière qui se jette dans l'océan
 - Gestion durable de la pollution diffuse à moins de 200 km de la côte ou à moins de 50 km de rivières (et de leurs affluents) qui se jettent dans l'océan

Considérations analytiques

- La gestion des déchets est une mesure importante de prévention de la pollution, essentielle pour protéger la santé humaine et les écosystèmes locaux. Le recyclage efficace réduit les émissions et optimise l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles. Au Cameroun, le taux de recyclage des déchets plastiques est d'environ 20 %. Le pays produit en moyenne 6 millions de tonnes de déchets par an, principalement accumulés dans des zones urbaines comme Douala et Yaoundé. Compte tenu de la situation géographique du pays, les déchets, en particulier le plastique, peuvent facilement pénétrer dans les rivières et se déverser dans l'océan Atlantique. Cela contribue à la pollution marine et impactant la vie et les écosystèmes marins.
- Les projets éligibles dans cette catégorie comprennent la mise en place de centres de collecte et de gestion des déchets à travers le Cameroun. Ces centres visent à réduire les mauvaises pratiques d'élimination et le détournement des déchets vers les décharges, très répandus. Nous évaluons ces activités comme étant vert moyen. Parmi les autres activités éligibles, on trouve la valorisation des déchets, tels que les projets concernant leur valorisation énergétique, qui offrent une solution d'élimination des déchets qui ne peuvent être recyclés, réutilisés ou évités. Cependant, les usines d'eau et d'énergie qui incinèrent des déchets créent des émissions importantes et ne représentent qu'une mesure de transition à court terme. C'est pourquoi nous considérons ces activités comme vert clair. L'émetteur note que ces usines utiliseront exclusivement les déchets organiques biodégradables collectés sur les marchés et les entreprises des grandes villes et villages, ainsi que sur les déchets de scierie autrement destinés à être déversés dans la nature. De plus, les déchets seraient soumis à une certification nationale par l'ANOR (Agence des Normes et de la Qualité) et répondraient aux normes nationales en matière d'environnement et de gestion des déchets, en particulier le décret n° 2012/2809/PM sur la gestion des déchets. Le décret souligne l'importance du tri des déchets à la source et aborde, entre autres, la collecte, le traitement et le recyclage des déchets.
- Les dépenses éligibles dans cette catégorie soutiennent également la conversion des déchets d'élevage en biogaz et en compost, ce qui aide à réduire les émissions de méthane en capturant le gaz pour produire de l'énergie et en créant des engrais riches en nutriments, améliorant ainsi la santé des sols et réduisant la dépendance aux engrais chimiques. Les projets comprennent également la conversion de la biomasse agricole en biochar par pyrolyse, ce qui séquestre le carbone et, une fois ajouté au sol, peut améliorer sa fertilité, sa rétention d'eau et sa capacité de rétention des nutriments. Néanmoins, nous nous attendons que les dépenses consacrées à ces activités soient relativement faibles et notons que des technologies telles que la séquestration du carbone à partir du biochar sont encore en développement.
- Enfin, l'émetteur note que les dépenses liées à l'élimination ou à l'atténuation des polluants environnementaux dans l'air, l'eau et le sol ne s'appliqueraient pas aux centrales thermiques ou aux autres centrales de production d'énergie fossile.

Effacité énergétique

Évaluation

 Light green

Description

Financement lié aux investissements dans l'efficacité énergétique et des ressources, y compris:

- Amélioration de l'efficacité énergétique dans divers secteurs, tels que les rénovations de bâtiments pour inclure la modernisation écoénergétique des systèmes de chauffage, des systèmes de réfrigération, des équipements d'éclairage, etc.

Considérations analytiques

- Les gains d'efficacité énergétique sont importants dans tous les secteurs ; les émissions de gaz à effet de serre peuvent être réduites en réduisant la consommation d'énergie, ce qui permet de mieux aligner les activités sur un avenir à faible émission de carbone. Les projets éligibles dans ce cadre comprennent la promotion des audits énergétiques et des systèmes de management de l'énergie dans l'industrie (aluminium, ciment, produits chimiques, etc.) ainsi que la création de « quartiers à basse consommation » et de « bâtiments d'autoconsommation performants » dans les zones métropolitaines. Bien que ces projets visent des améliorations énergétiques de 20 à 40 %, le cadre ne précise pas de seuil minimum global de réduction pour les activités financées.
- En outre, les critères énoncés dans le cadre sont larges et n'empêchent pas le Cameroun d'investir dans d'autres mesures d'efficacité énergétique dans d'autres secteurs qui pourraient être associés à des risques environnementaux et à des émissions élevées, notamment les industries agroalimentaires et d'exploitation du bois. Pour cette raison, nous attribuons une couleur vert clair à cette catégorie de projet.
- L'émetteur exclut les améliorations de l'efficacité énergétique des actifs de production de combustibles fossiles.

Bâtiments verts

Évaluation

 Light green

Description

Financement lié à la construction et à l'acquisition de bâtiments économes en énergie, y compris :

- Obtention d'une certification minimale pour, par exemple, "BREEAM Excellent" ou "LEED Gold" ou une norme reconnue similaire
- Bâtiments figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional en termes de demande énergétique primaire (DEP)
- Investissements et dépenses relatifs à la rénovation des bâtiments entraînant une réduction de la demande en énergie primaire d'au moins 30%

Considérations analytiques

- Pour les bâtiments existants, une haute efficacité énergétique est importante pour la transition vers une économie à faible émission de carbone. Dans les nouvelles constructions, l'amélioration de la performance énergétique et la réduction des émissions intrinsèques associées aux matériaux de construction sont essentielles pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone. Pour tous les bâtiments, l'atténuation de l'exposition aux risques climatiques physiques améliorera la résilience climatique.
- Les projets éligibles dans le cadre comprennent la construction et l'acquisition de bâtiments obtenant une certification minimale de construction durable ou figurent parmi les 15 % les plus performants en termes de demande énergétique primaire (DEP). Ces certifications couvrent plusieurs aspects environnementaux et impliquent une vérification par une tierce partie. Toutefois, à notre avis, cela ne garantit pas nécessairement un faible impact sur le climat ou une haute efficacité énergétique, en particulier dans les systèmes de certification à points. Par ailleurs, au Cameroun, la méthodologie permettant d'identifier les bâtiments figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional en termes de demande énergétique primaire reste incertaine. L'émetteur nous informe que le gouvernement met en place de nouvelles politiques liées

aux bâtiments verts. D'autres projets éligibles comprennent des dépenses liées à la rénovation de bâtiments entraînant une réduction de la DEP d'au moins 30 %, un seuil que nous considérons comme solide. L'émetteur nous a précisé qu'il n'y a actuellement aucun projet dans cette catégorie, mais il s'attend à avoir un pipeline de projets de ce type à l'avenir, une fois que les exigences législatives seront en place. Etant donné que l'accent sera mis sur l'efficacité énergétique et les émissions opérationnelles, et qu'il n'y a pas d'exigences ou de seuils spécifiques concernant les émissions intrinsèques des bâtiments, ni de clarté sur les dépenses et les projets sous-jacents, nous attribuons une couleur vert clair à cette catégorie.

- Le Cameroun intègre les considérations relatives aux effets climatiques physiques et à la biodiversité dans son processus d'évaluation des risques et de sélection des projets, y compris l'identification des risques matériels, physiques ainsi que locaux et environnementaux et de biodiversité pour les projets sous-jacents. Cela s'appuie sur le décret national n° 2013/0171/PM, qui établit les procédures pour la réalisation d'EIES, d'EES et d'EIE. Entre autres, il est nécessaire d'identifier et d'évaluer l'impact potentiel des dangers environnementaux et la façon dont ils pourraient affecter la faune et les habitats locaux. Par ailleurs, le décret précise que tout projet faisant l'objet d'une EIES, d'une EES ou d'une EIE doit être placé sous la tutelle administrative et technique des instances administratives compétentes. Cette supervision vise à s'assurer que le projet met en œuvre efficacement les plans de gestion environnementale et sociale décrits dans ces évaluations. Le décret impose également aux promoteurs de projets de produire un rapport semestriel détaillant l'avancement de ces plans de gestion.

Adaptation au changement climatique

Évaluation

 Medium green

Description

- Financement lié aux efforts visant à rendre les infrastructures plus résistantes à l'impact du changement climatique, ainsi que les systèmes d'aide à l'information tels que la surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce.
- Financement lié aux projets à moins de 50 km de la côte ou dans l'environnement marin qui soutiennent la résilience écologique et communautaire et l'adaptation au changement climatique, notamment en utilisant des solutions fondées sur la nature.

Considérations analytiques

- Dans un avenir à faible émissions carbone et résilient, les investissements dans l'adaptation au changement climatique joueront un rôle clé dans le renforcement de la résilience face aux risques climatiques tels que les inondations, les sécheresses et l'érosion côtière, auxquels le Cameroun est particulièrement vulnérable. Les investissements dans les infrastructures physiques pour améliorer leur résilience, ainsi que dans les systèmes d'observation et d'alerte précoce et les solutions fondées sur la nature sont importants pour limiter les dommages causés par les événements météorologiques extrêmes.
- Les dépenses éligibles comprennent la construction d'infrastructures résilientes au changement climatique et le renforcement des systèmes de transport nationaux et régionaux, qui améliorent la capacité du pays à résister aux risques climatiques tels que les inondations et les tempêtes. Celles-ci sont conformes au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) du Cameroun, qui fournit un cadre stratégique pour les efforts d'adaptation du pays. Bien que ces projets puissent promouvoir la durabilité et la connectivité à long terme, ils peuvent également entraîner des émissions importantes de CO2 provenant des matériaux de construction et perpétuer la dépendance aux combustibles fossiles, par exemple en finançant des mesures d'adaptation des routes, ce qui limite notre évaluation de cette catégorie à vert moyen.
- Le Cameroun déclare qu'il n'a pas l'intention, dans cette catégorie, d'investir dans l'adaptation d'infrastructures uniquement dédiées aux énergies fossiles, telles que les centrales électriques pétrolières et gazières. L'accent sera plutôt mis sur la protection et l'adaptation des infrastructures existantes aux effets du changement climatique, ce qui pourrait inclure des routes et des chemins de fer qui soutiennent également les véhicules alimentés par des combustibles fossiles, limitant ainsi notre évaluation. En outre, l'émetteur confirme que les fonds seront utilisés uniquement pour les mesures d'adaptation elles-mêmes et non pour financer le coût total des infrastructures, telles que les routes, renforcées par des mesures d'adaptation.
- Bien qu'il n'existe pas de cadre distinct pour traiter de l'utilisation des combustibles fossiles ou limiter l'impact environnemental local lors de la construction de nouvelles infrastructures résilientes au climat, l'émetteur note que les considérations environnementales pertinentes seraient prises en compte dans l'EIES, qui doit être menée avant le début de la construction.

Les « Shades of Green » de S&P Global Ratings

Assessments					
Dark green	Medium green	Light green	Yellow	Orange	Red
Description					
Activities that correspond to the long-term vision of an LCCR future.	Activities that represent significant steps toward an LCCR future but will require further improvements to be long-term LCCR solutions.	Activities representing transition steps in the near-term that avoid emissions lock-in but do not represent long-term LCCR solutions.	Activities that do not have a material impact on the transition to an LCCR future, or, Activities that have some potential inconsistency with the transition to an LCCR future, albeit tempered by existing transition measures.	Activities that are not currently consistent with the transition to an LCCR future. These include activities with moderate potential for emissions lock-in and risk of stranded assets.	Activities that are inconsistent with, and likely to impede, the transition required to achieve the long-term LCCR future. These activities have the highest emissions intensity, with the most potential for emissions lock-in and risk of stranded assets.
Example projects					
 Solar power plants	 Energy efficient buildings	 Hybrid road vehicles	 Health care services	 Conventional steel production	 New oil exploration

Remarque : Pour que nous puissions envisager l'utilisation des fonds conformément aux principes de l'ICMA pour un projet vert, nous exigeons que les catégories de projets directement financées par le financement se voient attribuer l'une des trois "Shades of Green".

LCCR - Résilience climatique à faible émission de carbone. Un avenir LCCR est un avenir aligné sur l'Accord de Paris ; où l'augmentation de la température moyenne mondiale est maintenue en dessous de 2 degrés Celsius (2 °C), avec des efforts pour la limiter à 1,5 °C, au-dessus des niveaux préindustriels, tout en renforçant la résilience aux effets néfastes du changement climatique et en obtenant des résultats durables pour les objectifs environnementaux climatiques et non climatiques. Long terme et court terme - Aux fins de la présente analyse, nous considérons que le long terme se situe au-delà du milieu du 21e siècle et que le court terme se situe au cours de la prochaine décennie. Verrouillage des émissions - Lorsqu'une activité retarde ou empêche la transition vers des solutions de recharge à faibles émissions de carbone en perpétuant des actifs ou des processus (souvent l'utilisation de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre correspondantes) qui ne sont pas alignés sur un avenir LCCR ou ne peuvent pas s'y adapter. Actifs échoués - Actifs qui ont fait l'objet de dépréciations, de dévaluations ou de conversions en passifs imprévus ou prématurés (tels que définis par l'Université d'Oxford).

Catégories de projets sociaux

Accès aux services essentiels

Financement lié à des projets qui fournissent et promeuvent :

- Santé
- Éducation
- Formation professionnelle
- Services financiers
- Technologie (micro-ordinateurs et tablettes abordables, téléphones portables abordables, etc.)

Considérations analytiques

- La couverture des services de santé essentiels reste insuffisante au Cameroun, avec des disparités importantes entre les zones urbaines et rurales. Bien que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ait diminué, il reste élevé par rapport au taux mondial. En 2022, il s'élevait à 69,8 décès pour 1 000 naissances vivantes, selon l'UNICEF. Les investissements éligibles dans le cadre comprennent des projets tels que l'amélioration du système national de vaccination, qui pourraient contribuer à une nouvelle baisse du taux.
- En ce qui concerne l'éducation, les projets éligibles incluent la construction et l'équipement d'établissements d'enseignement publics, tels que des écoles primaires et secondaires, entre autres. Bien que le taux d'achèvement de l'enseignement primaire ait été de 80 % en 2020, ce taux chute considérablement dans l'enseignement secondaire, avec seulement 40 % d'achèvement du premier cycle et 25 % du deuxième cycle.
- La SND30 du Cameroun prévoit la promotion de l'éducation en améliorant les infrastructures, la formation des enseignants et le renforcement des compétences disciplinaires de base. Elle vise également à améliorer les soins de santé en assurant un accès équitable à des services de qualité, en réduisant la morbidité et la mortalité infantiles et en renforçant le système national d'information sanitaire. L'émetteur cible les populations vulnérables, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes sous-éduquées et les communautés mal desservies. Plus précisément, le gouvernement définit la vulnérabilité comme une forte exposition à des risques menaçant le bien-être, combinée à une capacité réduite à se protéger, influencée par des facteurs tels que le statut économique, la situation géographique, le sexe, les étapes du cycle de vie, l'éducation et les conditions de santé. Nous considérons positivement que le ministère des Affaires sociales identifie et aide ces populations, dont les conditions physiques, sociales, mentales, culturelles et/ou économiques peuvent affecter leur capacité à prendre soin d'elles-mêmes. Cet effort vise à apporter aux gens un soutien et des ressources adéquats, conformément aux objectifs plus larges de la stratégie nationale. Dans l'ensemble, nous pensons que les projets financés dans ce cadre contribueront aux objectifs sociaux du pays et sont alignés sur les principes des obligations sociales.

Infrastructures de base abordables

Financement lié à des projets qui fournissent et promeuvent :

- Eau potable
- Assainissement
- Transport
- Énergie

Considérations analytiques

- Les projets éligibles dans la catégorie des infrastructures de base abordables comprennent les infrastructures de drainage et d'assainissement, le pavage et la construction de routes pour relier les communautés rurales, et l'amélioration de l'accès des ménages à l'énergie dans les zones rurales. En 2021, environ 65,4 % de la population camerounaise avait accès à l'électricité, ce qui est supérieur à la moyenne régionale en Afrique subsaharienne mais reste nettement inférieur à la norme mondiale. Les données sur les services d'assainissement sécurisé au Cameroun sont moins spécifiques, mais peuvent être estimées à partir de normes régionales et internationales. À l'échelle mondiale, 57 % de la population utilisait des services d'assainissement gérés sécurisés en 2022, selon l'OMS. En revanche, seulement 21 % de la population des pays les moins avancés avait accès à ces services. L'Afrique subsaharienne a l'un des taux d'accès à l'assainissement sécurisé les plus faibles, la défécation à l'air libre restant un problème majeur dans de nombreuses zones rurales.
- Environ 42 % de la population camerounaise réside dans des zones rurales, selon la Banque mondiale. Il est essentiel de soutenir la connectivité dans ces régions, où de nombreuses communautés peinent à accéder aux services essentiels en raison d'infrastructures inadéquates. Les investissements éligibles dans de nouvelles routes contribueront aux efforts de développement local, bien que nous notions que ces efforts de construction présentent également des risques environnementaux. Il s'agit notamment des émissions de matériaux comme l'acier et le ciment, ainsi que des impacts sur la biodiversité, entre autres. Pour faire face à ces risques, le Cameroun a mis en place un processus d'analyse et de suivi des risques pour les projets éligibles au financement sous ce cadre de financement. Ceux-ci doivent faire l'objet d'EIES pour se conformer aux normes nationales et internationales, y compris les considérations relatives à la biodiversité et à l'utilisation des terres.
- Dans l'ensemble, les projets financés s'alignent bien sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 du Cameroun et plus particulièrement sur les objectifs fixés d'amélioration des infrastructures et de l'accès aux services essentiels en milieu rural. Ces initiatives visent à soutenir les populations mal desservies, les groupes vulnérables et les personnes à faible revenu, en luttant contre l'isolement rural et en améliorant les opportunités et les ressources. Nous considérons que cette catégorie est conforme aux Principes.

Logement abordable

Financement lié à la construction, à la réhabilitation et/ou à la préservation de logements abordables de qualité.

Considérations analytiques

- Les projets éligibles visent à atteindre l'objectif de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 du Cameroun visant à améliorer l'accès à un logement abordable et d'améliorer les conditions de vie. Ces projets comprennent la construction de logements sociaux, l'aménagement de terrains constructibles, ainsi que le développement de zones résidentielles dans les villes.
- L'abordabilité du logement au Cameroun affecte considérablement les populations à faible revenu et vulnérables. Selon la Banque mondiale, le nombre de personnes pauvres au Cameroun a augmenté de 12 % pour atteindre 8,1 millions entre 2007 et 2014, soit 37,5 % au total, en grande partie en raison du taux de réduction de la pauvreté qui est inférieur à la croissance démographique. Dans le cadre de la SND30, le gouvernement affirme son ambition de réduire ce taux à moins de 25 % d'ici 2030. Les dépenses éligibles dans cette catégorie ciblent spécifiquement les populations vulnérables et les personnes à faible revenu. Bien que l'émetteur ne définisse pas de seuils précis de revenus pour l'accès aux logements abordables, nous estimons que cette catégorie est conforme aux Principes.
- Néanmoins, des risques environnementaux potentiels subsistent concernant les projets financés dans cette catégorie. Bien que cela n'affecte pas directement les avantages sociaux, nous notons que la construction de logements abordables peut entraîner des émissions élevées de gaz à effet de serre, comme les émissions intrinsèques de matériaux comme l'acier et le ciment. Ces projets peuvent également avoir un impact sur la biodiversité. Le gouvernement affirme avoir mis en place un processus d'analyse et de surveillance des risques pour répondre à ces préoccupations. Tous les projets nécessitent une EIES pour garantir la conformité aux normes nationales et internationales.

Création d'emplois

Financement lié à des programmes visant à prévenir et/ou à atténuer le chômage résultant de crises socio-économiques, y compris par l'impact potentiel du financement des PME et de la microfinance.

Considérations analytiques

- Au Cameroun, 90 % du marché du travail est informel, une grande partie de la population en âge de travailler étant des travailleurs indépendants. Les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) n'emploient respectivement que 9 % et 29 % de la main-d'œuvre, tandis que le secteur primaire (principalement l'agriculture) emploie 62 % de la main-d'œuvre, dont 80 % de femmes.
- Les dépenses éligibles dans cette catégorie visent à lutter contre le chômage résultant des crises socioéconomiques en finançant des programmes qui soutiennent la création d'emplois et la stabilité économique. Ces initiatives comprennent le financement des PME et la microfinance, en mettant l'accent sur le développement de nouveaux domaines professionnels, l'emploi de professionnels spécialisés et l'amélioration des structures d'incubation d'entreprises. Les groupes cibles de ces programmes d'emploi sont les chômeurs et les sous-employés. Les résultats visés dans cette catégorie sont conformes à l'objectif du pays de transformer son économie pour passer d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à une économie émergente, en partie en diversifiant les activités économiques et en soutenant l'entrepreneuriat. En tant que tel, nous considérons que cette catégorie est alignée sur les Principes.

Avancement socio-économique et autonomisation

Financement lié à des initiatives locales ayant des impacts sociaux, environnementaux et commerciaux positifs.

Considérations analytiques

- La pauvreté et l'exclusion sociale restent élevées au Cameroun, avec 90 % du marché du travail étant informel et une grande partie de la population en âge de travailler étant des travailleurs indépendants. Les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre au Cameroun, en particulier dans le secteur informel. Cependant, elles se heurtent souvent à des obstacles liés à l'égalité des chances en matière d'emploi, tels qu'un accès limité à l'éducation et à la formation, la discrimination et des systèmes de soutien inadéquats. Les dépenses éligibles dans cette catégorie portent notamment sur l'amélioration de la compétitivité des femmes sur le marché du travail et le renforcement des capacités des femmes entrepreneures. Par exemple, l'initiative SheTrades Outlook vise à doter les femmes des compétences nécessaires et à promouvoir leur participation dans divers domaines économiques et dans la prise de décision.
- Les populations cibles de cette catégorie comprennent également les personnes handicapées, les personnes mal desservies et les personnes sous-éduquées. À cette fin, les projets financés comprennent la construction de centres pour personnes handicapées et l'intégration professionnelle et la réintégration des groupes vulnérables. Bien que nous notons le manque de spécificité concernant certains types de projets et de populations cibles, nous pensons que les dépenses éligibles du gouvernement camerounais apporteront des avantages sociaux et amélioreront la qualité de vie de ces groupes. Nous considérons que cette catégorie est conforme aux Principes.

Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables

Financement lié à des projets qui fournissent et favorisent l'accès physique, social et économique à des aliments sûrs, nutritifs et suffisants qui répondent aux besoins et aux préférences alimentaires ; des pratiques agricoles résilientes ; réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ; et l'amélioration de la productivité des petits producteurs.

Considérations analytiques

- Le Cameroun est confronté à d'importants défis en matière de sécurité alimentaire, avec environ 3 millions de personnes (11 % de la population) estimées en situation d'« insécurité alimentaire aiguë sévère » en 2023, selon la FAO. Les causes incluent les conflits persistants, les déplacements et les problèmes climatiques tels que les inondations, qui perturbent les activités agricoles et l'accès aux marchés. Les systèmes alimentaires nationaux reposent sur l'agriculture paysanne, avec des cultures principales telles que le manioc, l'igname, le maïs et les plantains.

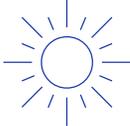
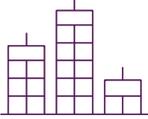
Second Party Opinion : La République du Cameroun

- Les projets éligibles dans cette catégorie comprennent le soutien aux PME qui transforment et conservent des produits alimentaires locaux pour la consommation de masse, le développement de l'entrepreneuriat aquacole et le renforcement du contrôle de la qualité des aliments et des boissons sur les sites de production et de commercialisation. Ces projets sont alignés sur les objectifs nationaux de la SND30, visant à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience agricole. Les projets se concentrent spécifiquement sur le soutien aux économies rurales, la promotion de la production locale et l'amélioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables, des communautés mal desservies et des personnes à faible revenu. Dans l'ensemble, nous considérons que cette catégorie est conforme aux Principes.
- Cependant, nous notons que certaines de ces activités, tant dans l'agriculture que dans l'aquaculture, peuvent présenter des risques environnementaux potentiels tels que la déforestation, la pollution de l'eau, la dégradation des sols, la surpêche et les émissions de gaz à effet de serre, entre autres.

Contribution aux Objectifs de développement durable de l'ONU

Lorsque la documentation de financement fait référence aux objectifs de développement durable (ODD), nous examinons les ODD auxquels elle contribue. Nous comparons les activités financées par le financement à la cartographie des ODD de l'International Capital Markets Association (ICMA) et décrivons les liens prévus dans notre analyse SPO. Notre évaluation de la cartographie des ODD n'a pas d'impact sur notre opinion d'alignement.

Ce cadre vise à contribuer aux ODD suivants :

Utilisation des fonds	ODD
Énergie renouvelable	 7. Énergie propre et d'un coût abordable*
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	  14. Vie aquatique 15. Vie terrestre*
Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	  14. Vie aquatique 15. Vie terrestre*
Transport propre	 11. Villes et communautés durables*

Gestion durable de l'eau et des
eaux usées



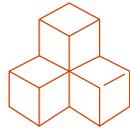
**6. Eau propre
et assainissement***

Prévention et contrôle de la
pollution



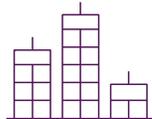
**7. Énergie propre
et d'un coût
abordable** **12. Consommation
et production
responsables***

Efficacité énergétique



**9. Industrie,
innovation et
infrastructure***

Bâtiments verts



**11. Villes et
communautés
durables***

Adaptation au changement
climatique



**13. Mesures
relatives à la lutte
contre les
changements
climatiques***

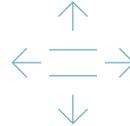
Accès aux services essentiels



3. Bonne santé et bien-être*



4. Éducation de qualité*



10. Inégalités réduites*

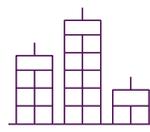
Des infrastructures de base abordables



6. Eau propre et assainissement*

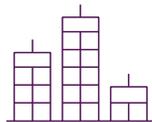


7. Énergie propre et d'un coût abordable*



11. Villes et communautés durables*

Logement abordable



11. Villes et communautés durables*

Création d'emplois



8. Travail décent et croissance économique*

Avancement socio-économique et autonomisation



5. Égalité entre les sexes*

Sécurité alimentaire et systèmes
alimentaires durables



2. Faim « zéro »*

*Les catégories de projets éligibles sont liées à ces ODD dans la cartographie de l'ICMA.

Recherche connexe

- [Analytical Approach: Second Party Opinions: Use of Proceeds, July 27, 2023](#)
- [FAQ: Applying Our Integrated Analytical Approach for Use-of-Proceeds Second Party Opinions, July 27, 2023](#)
- [Analytical Approach: Shades of Green Assessments, July 27, 2023](#)

Contacts analytiques

Contact Principal

Rafael Heim, CFA
Paris
+33 634 39 72 53
Rafael.heim@spglobal.com

Salaheddine Soumir

Paris
+33 603 74 81 08
Salaheddine.soumir@spglobal.com

Contacts secondaires

Pierre-Brice Hellsing
Stockholm
Pierre-brice.hellsing@spglobal.com

Carina Waag

Oslo
Carina.waag@spglobal.com

Collaborateur de recherche

Prashant Singh
Bombay

Second Party Opinion : La République du Cameroun

Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P) receives compensation for the provision of the Second Party Opinions product (Product). S&P may also receive compensation for rating the transactions covered by the Product or for rating the issuer of the transactions covered by the Product. The purchaser of the Product may be the issuer.

The Product is not a credit rating, and does not consider credit quality or factor into our credit ratings. The Product does not consider, state or imply the likelihood of completion of any projects covered by a given financing, or the completion of a proposed financing. The Product encompasses Use of Proceeds Second Party Opinions and Sustainability-Linked Second Party Opinions. An S&P Global Use of Proceeds Second Party Opinion provides an opinion on an issuer's sustainable finance instrument, program, or framework, and considers the financing in the context of the issuer's most material sustainability factors, the issuer's management of additional sustainability factors relevant to the sustainable financing, and provides an opinion regarding alignment with certain third-party published sustainable finance principles ("Principles"). An S&P Global Ratings Sustainability-Linked Second Party Opinion considers features of a financing transaction and/or financing framework and provides an opinion regarding alignment with relevant Principles. For a list of the Principles addressed by the Product, see the Analytical Approach, available at www.spglobal.com. The Product is a statement of opinion and is neither a verification nor a certification. The Product is a point in time evaluation reflecting the information provided to us at the time that the Product was created and published, and is not surveilled. The Product is not a research report and is not intended as such. S&P's credit ratings, opinions, analyses, rating acknowledgment decisions, any views reflected in the Product and the output of the Product are not investment advice, recommendations regarding credit decisions, recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, an offer to buy or sell or the solicitation of an offer to buy or sell any security, endorsements of the suitability of any security, endorsements of the accuracy of any data or conclusions provided in the Product, or independent verification of any information relied upon in the credit rating process. The Product and any associated presentations do not take into account any user's financial objectives, financial situation, needs or means, and should not be relied upon by users for making any investment decisions. The output of the Product is not a substitute for a user's independent judgment and expertise. The output of the Product is not professional financial, tax or legal advice, and users should obtain independent, professional advice as it is determined necessary by users.

While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives.

S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees, or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness, or availability of the Product. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for reliance of use of information in the Product, or for the security or maintenance of any information transmitted via the Internet, or for the accuracy of the information in the Product. The Product is provided on an "AS IS" basis. S&P PARTIES MAKE NO REPRESENTATION OR WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDED BUT NOT LIMITED TO, THE ACCURACY, RESULTS, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE WITH RESPECT TO THE PRODUCT, OR FOR THE SECURITY OF THE WEBSITE FROM WHICH THE PRODUCT IS ACCESSED. S&P Parties have no responsibility to maintain or update the Product or to supply any corrections, updates, or releases in connection therewith. S&P Parties have no liability for the accuracy, timeliness, reliability, performance, continued availability, completeness or delays, omissions, or interruptions in the delivery of the Product.

To the extent permitted by law, in no event shall the S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence, loss of data, cost of substitute materials, cost of capital, or claims of any third party) in connection with any use of the Product even if advised of the possibility of such damages.

S&P maintains a separation between commercial and analytic activities. S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain nonpublic information received in connection with each analytical process.

For PRC only: Any "Second Party Opinions" or "assessment" assigned by S&P Global Ratings: (a) does not constitute a credit rating, rating, sustainable financing framework verification, assessment, certification or evaluation as required under any relevant PRC laws or regulations, and (b) cannot be included in any offering memorandum, circular, prospectus, registration documents or any other document submitted to PRC authorities or to otherwise satisfy any PRC regulatory purposes; and (c) is not intended for use within the PRC for any purpose which is not permitted under relevant PRC laws or regulations. For the purpose of this section, "PRC" refers to the mainland of the People's Republic of China, excluding Hong Kong, Macau and Taiwan.

Copyright © 2023 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.